



TOUT SAVOIR SUR LA TOUSSAINT 2025 DANS LES CIMETIÈRES DE MILLAU

Horaires d'ouverture, accès, stationnement, renseignements et plan des cimetières... Voici toutes les informations utiles pour préparer la fête de la Toussaint 2025 à Millau.

Publié le 17 octobre 2025

La Toussaint est un moment traditionnel de recueillement et de souvenir. Les Millavois sont nombreux chaque année à se recueillir sur les tombes de leurs proches dans les cimetières de la ville, fleuris pour l'occasion.

Horaires d'ouverture des cimetières

Les cimetières seront ouverts en continu :

- 8h-19h jusqu'au 1er novembre inclus.
- 8h -17h30 dès le dimanche 2 novembre.

Permanence d'accueil au cimetière de l'Egalité

Une permanence se tiendra au bureau d'accueil du cimetière de l'Egalité, afin de vous aider à retrouver une sépulture dans l'un des cimetières de la Ville, vous renseigner sur le renouvellement d'une concession ou pour des renseignements divers,

- > Du 20 au 24 octobre de 8h00 à 12h00
- > Du 27 au 31 octobre : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- > Samedi 1er novembre : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30



Votre contact : Pour toute demande de renseignements ou de rendez-vous, vous pouvez contacter la Gestionnaire des cimetières de la Ville au 06.30.17.48.14

Accès aux cimetières

Il est rappelé qu'il **est formellement interdit de pénétrer dans les cimetières avec des véhicules motorisés, sauf sur autorisation et pour les détenteurs d'une carte mobilité inclusion jusqu'au samedi 1^{er} novembre inclus**

Attention : Dimanche 2 novembre : les portails des cimetières seront fermés à tout véhicule sans exception afin de garantir la sécurité des piétons en période de forte affluence à la Toussaint.

Stationnement à proximité des cimetières

- > A proximité du cimetière de l'Egalité : le parc de la Victoire sera ouvert aux véhicules du vendredi 31 octobre au dimanche 2 novembre inclus,
- > Le cimetière de Troussit dispose d'un parking.



**LES PLANS DES CIMETIÈRES DE L'ÉGALITÉ ET DE TROUSSIT
SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR CETTE PAGE**
(<https://www.millau.fr/vie-quotidienne/mes-demarches/cimetieres-et-concessions>)

LES QUESTIONS QUE VOUS POSEZ FRÉQUEMMENT

Que faire quand une concession est arrivée à terme ?

Vous avez une concession funéraire arrivant à échéance prochainement dans un des cimetières de Millau (une sépulture, une case cinéraire dans un columbarium ou une caverne), veuillez penser à la renouveler auprès de la Mairie (la Gestionnaire des cimetières de la Ville est joignable au 06.30.17.48.14)

Peut-on faire des travaux de rénovation ou de peinture ?

Tous travaux ou interventions dans les cimetières sont soumis à une autorisation délivrée par l'autorité municipale et doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie de l'entreprise mandatée par la famille, 48 heures à l'avance minimum.

A l'occasion de la Toussaint, les travaux de rénovation et de peinture des sépultures du cimetière ne seront pas autorisés du mardi 28 octobre jusqu'au 1^{er} novembre inclus.



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République

12100 Millau

05 65 59 50 00

Ouvert du lundi au vendredi de

8h à 12h et de 13h30 à 17h30